

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

#### Arrêté du 7 avril 2023 modifiant l'arrêté du 21 octobre 2015 relatif aux classes des sections d'enseignement général et professionnel adapté

NOR : MENE2304092A

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 311-2, L. 332-2 à L. 332-5 et D. 332-1 à D. 332-15 ;

Vu l'arrêté du 21 octobre 2015 modifié relatif aux classes des sections d'enseignement général et professionnel adapté ;

Vu l'avis du Conseil supérieur de l'éducation en date du 24 mars 2023,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Le tableau de l'annexe de l'arrêté du 21 octobre 2015 susvisé est remplacé par le tableau annexé au présent arrêté.

**Art. 2.** – Les dispositions du présent arrêté sont applicables dans les îles Wallis et Futuna.

**Art. 3.** – Le présent arrêté entre en vigueur à compter de la rentrée scolaire 2023.

**Art. 4.** – Le directeur général de l'enseignement scolaire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 7 avril 2023.

PAP NDIAYE

## ANNEXE

VOLUMES HORAIRES DES ENSEIGNEMENTS APPLICABLES AUX ÉLÈVES  
DES SECTIONS D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL ADAPTÉ

HORAIRES HEBDOMADAIRES				
Enseignements	6°	5°	4°	3°
Education physique et sportive	4 h	3 h	3 h	3 h
Enseignements artistiques (arts plastiques + éducation musicale)	2 h	2 h	2 h	2 h
Français	4 h 30	4 h 30	4 h 30	4 h
Histoire - Géographie - Enseignement moral et civique	3 h	3 h	3 h	2 h
Langue vivante	4 h	3 h	3 h	3 h
Mathématiques	4 h 30	3 h 30	3 h 30	3 h 30
Sciences et technologie	3 h	4 h 30	3 h	2 h
Découverte professionnelle			6 h	12 h
Soutien ou approfondissement	1 h			
Module d'aides spécifiques		2 h 30		
<b>Total (*)</b>	26 h (**)	26 h, dont 4 h d'enseignements complémentaires	28 h, dont 4 h d'enseignements complémentaires	31 h 30, dont 4 h d'enseignements complémentaires

(\*) S'y ajoutent au moins 10 heures annuelles de vie de classe par niveau.

(\*\*) S'y ajoute l'accompagnement aux devoirs.